

108

Pinel
Louis Henry

Le Citoyen mil huit cent soixante seize, le trent juillet à tout honneur
 de son, pardevant nous Maire, Officier Public et Etat Civil de Saint Maurice
 lesdits Comparants Messieurs Charles Goyan, âgé de trente cinq ans, et Louis
 Perron, âgé de cinquante cinq ans, domiciliés à Saint Maurice
 l'un au chef lieu, lequel nous est déclaré au moment de son mariage
 au lieu à Saint Maurice, grand lieu, l'autre à Chantilly, ay ainsi
 que nous nous en sommes assurés à leur **Pinel** Louis Henry
 né à Paris (leving le Citoyen Perron, mil huit cent dix sept, l'autre
 de Louis François Pinel et de Bernette Girardin, mariés
 à Paris dans le Canton de Courcouronnes, l'un au lieu de
 Saint Maurice. Remarquant à tout Maurice, en la Mairie
 de Saint Maurice (leving les Comparants ont signé avec nous Maire selon
 l'usage de la Loi.

Goyan Perron
 Perron
 Maire